

<u>Répertoire / téléphonique :</u>		<u>INFOS UTILES</u>	
La Mairie :	03.44.85.29.84	Ramassage des ordures ménagères et caisses jaunes : tous les mercredis	
Fax :	03.44.85.01.24	Les caisses bleues ; le jeudi des semaines impaires	
L'École :	03.44.85.08.69	Déchetterie de LASSIGNY nouveaux horaires	
Le Collège de Ressons :	03.44.42.50.63	Horaires d'été	Du Mercredi au samedi
La Poste (à la boulangerie) :	03.44.85.04.65	Du 01/04 au 31/10	De 9 h à 12 h et De 14 h à 18 h le Dimanche de 9 h à 13 h.
Ambulance-Taxi CAUDRELIER	03.44.85.08.04	Horaires d'hiver	Du mercredi au samedi
Soins à domicile aux personnes	03 44 42 71 14	Du 01/77 au 31/03	De 10/ h à 12 h et de 14 h à 17 h. Dimanche de 10 h à 13 h
Médecins : Conchy les Pots	03.44.85.01.11	Jours de fermeture	lundi mardi et jours fériés
Pharmacie : OUTURQUIN	03.44.85.07.82	PROCHAIN RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS :	
Hôpital Général Compiègne	03.44.23.60.00	le jeudi 10 AOÛT 2006.	
Polyclinique St-Come Compiègne	03.44.92.43.43	Horaires de la bibliothèque intercommunale:	
Centre Hospitalier Montdidier	03.22.78.70.00	Place de la gare à Boulogne-la-Grasse	
S.I.C.A.E. (Secteur électricité)	03.44.42.73.00	Mercredi de 14 à 17 heures	
Presbytère Père AYAD	03 44 42 50 81	Samedi de 15 à 17 heures	
GENDARMERIE	03 44 42 79 17	Bulletin municipal tiré en 250 exemplaires.	
Urgences	Le 15	Comité de lecture :	
Centre de secours Pompiers Ressons	Le 18	Dominique BENARD	
Centre Social Rural (Portage Repas)	03 44 42 55 79	Patrick KUSZPA	
Les Pompiers : Conchy-les-Pots		Yves LEMAIRE	
FOYART J. :	06.88.18.92.64	Jean Marc MORISOT	
PUILLE J-P :	03.44.85.06.88	Mise en page :	
TASSART J.	03.44.85.07.27:	Gilbert HARANG	
Recensement militaire		Dominique BENARD	
Pour le recensement militaire de la 3 ^{ème} période de l'année 2006 (Juillet à Septembre), les Françaises et les Français nés en Juillet, Août et Septembre 1990 devront se présenter à partir du 1^{er} Juillet 2006 , à la mairie.		Responsable de la publication : Yves LEMAIRE	
		Le Comité de Lecture se réserve le droit de remanier tout article dans le but de garantir une bonne compréhension.	
		Toute information antérieure à la date de l'actuel <i>Conchylien</i> pourra être refusée par manque de place.	
		Envoyez vos écrits à la mairie avant le 15/09/2006 pour qu'ils paraissent dans le numéro 53	



Le CONCHYLIEN

Bulletin Municipal 1er Juillet 2006

SOMMAIRE

Sommaire	1
Lettre du Maire	1
Info Comité des Fêtes	2
Inscription sur les listes électorales	2
Création Club Pétanque	3
Info Club des Gens libres	3
Les Lucioles	4
Kermesse « FC Conchy/ Boulogne	4
Anciens Combattants	5
Info Préfecture	6
Demande de Passeports	7
Communiqué S.N.C.F	8
Réunion CM du 28/04/06	9
Réunion CM du 16/06/06	10
Info Mairie	11
Etat-Civil	11
Info Paroisse du Ressontois	11
Mémento	12
Infos Utiles	12
Répertoire Téléphonique	12
Recensement militaire	12

LETTRE DU MAIRE

Suite aux travaux de cet automne « enfouissement des lignes électriques moyenne tension, renforcement du réseau de distribution d'eau potable (2^{ème} tranche) » les trottoirs de la rue de Flandres ont besoin d'être restaurés .

En effet, ils sont souvent impraticable et l'aspect général est un véritable patchwork..

Le Conseil Municipal a décidé de remédier à ces problèmes et de prêter mains fortes pour réaliser ces travaux au moindre coût.

Dans le dernier Conchylien, j'avais soumis aux habitants de Conchy les Pots de proposer des idées pour la conception d'un blason ou d'un logo pour l'entête du Journal, à ce jour j'ai reçu deux propositions, nous espérons en recevoir d'autres d'ici à la fin du mois de septembre.

Le plan canicule est toujours d'actualité et les personnes âgées de 65 ans résidants à leur domicile ou les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidants également à leur domicile peuvent se faire inscrire sur le registre nominatif afin de bénéficier d'une surveillance renforcée en période de forte chaleur.

Le MAIRE

Yves LEMAIRE

INFO COMITÉ DES FÊTES

Le 16 /04 : A l'appel des cloches, plus de 80 enfants ont participé à la traditionnelle " chasse aux œufs " autour de notre église accompagnés des parents et membres de la famille. Satisfaction générale de cette fête pascale offerte par le comité des fêtes.

Le 13/05 ; 42 enfants sur les 48 inscrits ont participé avec sérieux et talent au concours intercommunal de dessins sur le thème "ASTERIX" . Un cas bien mérité est venu les reconforter après cette épreuve bien difficile. Le 16/05 un jury composé de Mesdames : PAYEN, HENNON, HARANG, KUSZPA, JOUIN, KULIFAY de (Canny/matz), CARRE de (Boulogne) Mrs KUROWSKI, GRZE-SIK; que je remercie, ont planché un certain temps avant de désigner "les vainqueurs" des cinq catégories qui représenteront CONCHY-LES-POTS, lors du concours final mi-août aux portes ouvertes de la bibliothèque de BOULOGNE-LA-GRASSE. Bonne chance à ces vainqueurs et merci à tous les participants.



A RETENIR :

Les 13/14 juillet : FÊTE NATIONALE;

Le 13, rassemblement vers 21 h 30 à la salle polyvalente pour le traditionnel défilé aux lampions qui sera suivi d'un super feu d'artifice et du bal public gratuit.

le 14, Après-midi cérémonie au Monument aux Morts, suivi du vin d'honneur et récompenses à nos jeunes dessinateurs.

Jeux pour petits et grands en extérieur si le temps est clément.

Le 22 juillet : de 9 h à 12 h, à la salle des fêtes, permanence pour les inscriptions à la 16^{ème} Brocante. Veuillez vous munir des pièces demandées sur la feuille d'inscription. Merci d'avance.

N.B. : Gratuité maintenue uniquement pour les CONCHYLIENS.....

LES 29/30/31 juillet : FÊTE COMMUNALE.

le 29 Fête foraine, bal disco gratuit.

Le 30 Fête foraine, brocante, animations avec les LUCIOLES de CONCHY-LES-POTS et concert dansant gratuit avec l'Étoile des Accordéonistes de NOYON (20 exécutants)

Le 31 Rebond de la fête avec tours de manèges offert par la commune.

Le COMITE DES FÊTES Vous espère nombreux aux cours de ces diverses manifestations.

Pour l'Association, le Président,
J. GRELIN

**3^{ème} trimestre 2006 dans le secteur
Messes tous les dimanches à 10 h 30
à Ressons-sur-Matz.
(sauf jours de fêtes voir tableau)**

<u>Dates</u>	<u>Samedi 18 h 30</u>	<u>Dimanche 9 h 30</u>
1/2 Juillet	Neufvy/Aronde	Néant
8/9 Juillet	Margny/matz	Néant
15/16 Juillet	Orvillers-Sorel	Néant
22/23 Juillet	Antheuil/Portes	Néant
29/30 Juillet	Monchy/Humière	Néant
5/6 Août	Coudun	Néant
12/13 Août	Cuvilly	Néant
15 Août	Mortemer	Gournay/Aronde À 11 heures
19/20 Août	Vignemont	Néant
26/27 Août	Biermont	Rimberlieu A 10 heures
2/3 Septembre	Ressons/matz	Néant
9/10 Septembre	Boulogne-la-Grasse	Néant
16/17 Septembre	Mareuil la motte	Néant
23/24 Septembre	Giraumont	Néant
30/09-01/10	Conchy-les-Pots	Villers-sur-Coudun

**ETAT- CIVIL
2ème Trimestre 2006**

NAISSANCES

VIVOT Galaad, José, Robert né le 14/04/2006
21, rue de Flandre

Collé Angèle, Constance née le 27/04/2006
372, rue de la Marlière

CORMIER Maïlys née le 06/05/2006
88, rue de Flandre

BARBIER Louanne, Madysson née le 12/05/2006
18, rue de Boulogne

LEROY-NOGENT Desty, Wesley né le 16/05/2006

NYSSENS Coline, Éliane, Christiane
Née le 11/06/2006 336 rue de la Marlière.

MARIAGES

SADAOUI Farid et JOLY Lucie le 27/01/2006
9, rue de Noyon

HOUDRIL Laurent et LIOREL Delphine le 27/05/2006
4, Rue François-Cousin

DECES

MAGINOT Charlotte
décédée le 28/01/2006 à Montdidier

PAUQUET Léone, épouse MEHAULT
Décédée le 07/05/2006 à Compiègne.

BERNARD Yvette, veuve MULLER
Décédée le 11/04/2006 à Senlis.

FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de la Mairie sera
fermé :

du 1er Août au 21 Août 2006 inclus.

**En cas de problème, veuillez
contacter M. le Maire au
03.44.85.04.38.**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 JUIN 2006**

L' An Deux Mille six, le seize juin à Vingt heures Trente Minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves LEMAIRE, Maire.

Étaient présents: MM. LEMAIRE Yves – BEAUCAMPS Éric – PUILLE Jean-Philippe – BAILLON Michel – GRELIN Jean – KUSZPA Patrick – DEWIDHEM Yvon – GEORGE Jacky – Pinsson Marie-Christine- MASSOULLE Odile.

Absents : Mme HARLAY Jeannine , Mrs QUILLET Philippe – MAROUZE Gérard et CLEUET Guy.
Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal précédent et les membres du Conseil Municipal l'acceptent à l'unanimité.

1/ CONTRIBUTION A L'ECOLE JEANNE D'ARC de ROYE.

Monsieur le Maire indique qu'en vertu des articles 87 et 89 de la loi du 13 août 2004 l'école Jeanne d'Arc de Roye nous sollicite pour le versement d'une participation financière de 380.70 €/enfant scolarisé dans son établissement

L'interprétation de cette même loi par l'Association des Maires de France nous informe que si nous disposons de la capacité d'accueil, d'une cantine et d'un réseau d'assistante maternelle, cette contribution n'est pas obligatoire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, refuse l'octroi de la contribution à l'école Jeanne d'Arc de Roye.

2/ ELAGAGE DES PEUPLIERS

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les différents devis qu'il a reçu pour les travaux d'élagage des peupliers. Les Membres du conseil acceptent à l'unanimité le devis des établissements ENGELS PAYSAGE dont le montant s'élève à 1.093,97 € TTC et souhaitent que les travaux démarrent après la tombée des feuilles.

3/ AVENIR DU C.P.I.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal la situation du CPI de CONCHY -LES-POTS à savoir qu'avant d'envisager des investissements il est nécessaire de régler auparavant le problème des effectifs et des formations.

4/Questions diverses

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux en cours sur les trottoirs .
Pour la mise en place des gravillons, les volontaires du conseil municipal se donnent rendez-vous le samedi 1^{er} juillet à 7 h.

Un Conseiller Municipal propose de faire installer une rampe d'accès à l'entrée de l'Église.

Séance levée à 22 h 10.

CLUB DE LOISIRS ET DE PETANQUE



Lors de l'assemblée générale du 8 juin 2006 à la salle des fêtes de Conchy les Pots, un club de Pétanque a été créé avec mise en place des statuts et d'un bureau avec les membres suivants :

Président d'honneur: M. Yves Lemaire ,
Maire de Conchy les Pots
Président : M. Dany Minguet
de Boulogne la Grasse

Secrétaire : Mme Maryse Ramond
de Conchy Les Pot
Trésorier : M. Bernard Weppe
de Conchy Les Pots

Membres : M. Gérard Belleguic, M. Alain Massouille,
M. Christian Pillot de Conchy Les Pots
M. Michel Champeau de Orvillers-Sorel

Les entraînements ont lieu au stade les samedis après-midis de 15 heures à 18 heures

Club ouvert à tous à partir de 9 ans.

CLUB DES GENS LIBRES

Ce mercredi 21 juin tous les adhérents du club les Gens Libres de Conchy se sont retrouvés pour le traditionnel repas d'été au restaurant « Le Relais » chez M. et Mme LACOUR à Conchy. Repas succulent dans une ambiance chaleureuse.

Cet agréable après-midi se termina à la salle polyvalente de Conchy par une prestation des jeunes Twirleurs du Club « Les lucioles » que nous avons eut le plaisir de féliciter et d'applaudir. En remerciement un goûter leur fût offert par les adhérents. Un grand merci à toutes, ainsi qu'à leur Présidente Karine FONTAINE.

A ces deux générations réunies ce jour, je souhaite un très bon été.
Aux adhérents, rendez-vous le 6 juillet pour la dernière rencontre de l'année 2005/2006.

La Présidente
Lucette HARANG

Les lucioles



Le mois de juillet marque une série de spectacles ou nous avons l'occasion de vous retrouver notamment, lors de la brocante du 30 juillet.

Afin de découvrir notre activité qui est diversifiée (danses, maniement du bâton et gymnastique) nous vous invitons à venir voir ou participer à l'un des entraînements qui se déroulent chaque mercredi du mois de juillet de 14 h. à 16 h à la salle polyvalente de Conchy les Pots.

Ainsi nous pourrons peut-être vous compter parmi nos futurs adhérents pour la saison 2006/ 2007 .

Il est tout à fait possible d'établir une pré-inscription au n° qui suit : 06.13.05.97.20
Inscriptions (dont licence = entre 55 et 60 euros)

Nous vous attendons nombreux....

Le bureau.

Dimanche 2 juillet 2006 à partir de 9 heures Au STADE A CONCHY-LES-POTS 1^{ère} KERMESS

ORGANISE PAR LE F.C DE
CONCHY-LES-POTS / BOULOGNE-LA-GRASSE
Avec la participation des équipes :

FC CONCHY / BOULOGNE-LA-GRASSE

AS. ANSAUVILLERS

JEUNESSE CONCHYLIENNE

ROYE-SUR-MATZ GUYNEMER

AS. RETHONVILLERS

FC DURISOTTI (Pas-de-Calais)

Restauration et buvette...
Challenge « LORIN DANIEL ET MASSOULLE Adrien »



En remerciements pour la création du FC CONCHY-LES-POTS / BOULOGNE-LA-GRASSE

L'An Deux Mille Six, le dix sept Février à Vingt heures Trente Minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LEMAIRE Yves, Maire.

Étaient présents: MM. LEMAIRE Yves -BEAUCAMPS Éric - PUILLE Jean-Philippe - QUILLET Philippe -BAILLON Michel -KUSZPA Patrick -MASSOULLE Odile -CLEUET Guy - Mme HARLAY Jeannine - GRELIN Jean - -DEWIDHEM Yvon -PINSSON Marie-Christine

Absents: MAROUZE Gérard, GEORGE Jacky

Secrétaire de séance : Madame PINSSON Marie-Christine

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal précédent et les Membres du Conseil Municipal l'acceptent à l'unanimité.

1/ Achat d'un Broyeur

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante, qu'il est nécessaire d'acquérir un Broyeur pour l'entretien des espaces verts, et présente des devis.

Les Membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité le devis des établissements DEBOFFE d'un montant de 3.065 € HT.

2/ Rénovation de l'Horloge de la Mairie.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal, le souhait de rénover l'horloge de la Mairie et présente également des devis.

Le Conseil municipal après réflexion, retient l'offre de l'entreprise Huchez pour un montant de 2.376 € HT.

3/ Attribution d'une Prime de Technicité à l'agent communal.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, que l'agent communal peut bénéficier d'une prime de technicité étant donné qu'il est polyvalent dans son travail.

Le Conseil Municipal, après réflexion décide de lui octroyer une prime mensuelle.

4/ Dossier en Cours

Le Conseil Municipal prend connaissance des informations concernant la carte communale (compte-rendu fait par Mme Pinsson) qui a participé à la réunion.

5/ Questions diverses

Monsieur le Maire demande à M.Jean-Philippe Puille de contacter plusieurs entreprises afin d'obtenir des devis pour des travaux d'élagage d'arbres (peupliers et arbre de la liberté)

Le Conseil Municipal approuve la création d'un point d'aspiration à la Marlière pour la sécurité incendie.

Séance levée à 22 h 20.

ETABLISSEMENT EQUIPEMENT LOUVRES LGV
Z. I. - Voie n°1
95380 LOUVRES
Dominique BECKER
Directeur d'Etablissement
Tél. : 01 34 47 44 01 - SNCF : 204 401



Monsieur le Maire de Conchy les Pots
Rue Flandres
60490 CONCHY LES POTS

Notre Réf. : LGV/051/2006/CD

Louvres, le 9 mai 2006

Objet : Pénétrations, intrusions déprédations dans les emprises de la Ligne Grande Vitesse

Monsieur le Maire,

La situation sur le nombre de pénétrations détectées s'améliore globalement même si les chiffres du début du deuxième semestre 2005 nous rappellent que nous devons toujours rester vigilants. Nos efforts sont tout de même récompensés. Un autre phénomène malgré tout vient entacher cette embellie : la recrudescence des actes de malveillance sur nos installations. Cette année nous concentrons notre démarche sur la réparation immédiate de clôtures dégradées détectées lors de nos tournées de surveillance périodiques et sur le renforcement des clôtures sur les sites à pénétrations récurrentes et actes de vandalisme.

je vous sollicite un peu plus tôt cette année bien avant les vacances d'été, pour vous permettre d'informer vos concitoyens dans votre prochain bulletin municipal ou tout autre moyen en reprenant l'avis exposé ci après:

" Outre le fait que ces comportements sont définis et réprimés au titre de l'article 23 de la loi du 15 juillet 1845, outre le fait que ces intrusions génèrent des retards d'exploitation, la vie des personnes est exposée.

Tous les concitoyens, les parents, les enfants sont-ils bien conscients des risques et des dangers encourus le long d'une voie ferrée parcourue à une vitesse de 300 km/h (83,33 mètres par seconde) ? Les parents savent-ils que leurs enfants escaladent illégalement les clôtures et les portails ? Les adultes communiquent-ils avec les enfants sur ce sujet, dans le cadre du foyer familial, ou de l'instruction scolaire ?

Une seconde d'inattention, une seconde de réaction et il est trop tard, voilà pourquoi il est INTERDIT de pénétrer dans les emprises. Les risques sont liés à l'effet de souffle, à la proximité de lignes électriques 25000 volts".

A l'approche des vacances scolaires d'été, je vous saurais gré de bien vouloir mettre en œuvre toute action de sensibilisation (information scolaire, ou bulletin municipal) que vous jugeriez utile auprès de vos administrés.

En vous remerciant par avance pour l'action que vous pourrez mener et comptant sur votre compréhension ; veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Directeur d'Etablissement

D BECKER

8 MAI 2006

L'association des Anciens Combattants A.P.G. de 39/45 et A.F.N. de Conchy remercie toutes les personnes présentes à notre journée de mémoire du 8 mai, M le Maire et son Conseil, les Pompiers, le Comité des Fêtes.

Un grand merci à toutes celles et ceux qui nous ont rejoint pour partager notre repas annuel en souhaitant être aussi nombreux en 2007.

Nous vous donnons rendez-vous pour le 14 Juillet à 15.30.



Le Président

Jacques CLEVY

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Pour les nouveaux habitants domiciliés dans la commune depuis au moins 6 mois, pensez à vous faire inscrire sur les Listes électorales, n'attendez pas le 31 décembre

Et profitez-en pour vous faire connaître à la Mairie muni de votre livret de famille.

ALLO SERVICE PUBLIC

LA PREMIERE REPONSE A VOS QUESTIONS ADMINISTRATIVES

Tél : 39 39 (0.12 euros TTC)

Du Lundi au Vendredi
de 8 h à 19 h.

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE RELATIF A LA LUTTE
CONTRE LE BRUIT DE VOISINAGE
LE PREFET DE L' OISE

Article 1: Afin de protéger la santé et la tranquillité publique, tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit...

Article 2: Sur les voies publiques, les voies privées accessibles au public et les lieux publics, sont interdits les bruits gênants par leur intensité, leur durée, leur caractère agressif ou répétitif qu'elle qu'en soit leur provenance, tels que ceux produits par :

- les Publicités par cris, chants ou avertisseurs sonores, ainsi que l'usage des postes récepteurs de radiodiffusion ou de télévision, de magnétoscopes, d'électrophones ou de tous appareils analogues...

- L'usage des sifflets, sirènes ou appareils analogues...

tous travaux bruyants, professionnels ou particuliers, notamment toutes réparation ou réglage de moteur, qu'elle qu'en soit la puissance. Toutefois, une réparation de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation est tolérée.

Article 3: les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances sont tenus de prendre toutes précautions pour éviter que la tranquillité du voisinage ne soit troublée, notamment par les bruits émanant des téléviseurs, électrophones, appareils HI-FI, instruments de musique et appareils ménagers...

Article 4: les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique ne peuvent être effectués que dans les limites fixées ci-après :

Les jours ouvrables et samedis de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures

Les dimanches et jours fériés de 9 heures 30 à 13 heures

Des dispositions plus restrictives pourront être prescrites par arrêté municipal, en fonction de situations spécifiques locales.

Article 5: les propriétaires d'animaux, en particulier de chiens et ceux qui en ont la garde, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage sans pour cela porter atteinte à la santé de l'animal.

Article 6: l'utilisation de véhicule tous terrains, sur terrains privés ou publics ou ouvert au public, l'implantation ou l'exercice d'activités sportives ou de loisirs bruyantes, ne devront pas être une cause de gêne pour la tranquillité des riverains.

Mise en Place des Passeports
Électroniques1- Composition du dossier de demande:
pour les personnes majeures

* 2 Photographies d'identité récentes de format 3,5 x 4,5 cm identiques.

* 1 Justificatif de domicile

* Timbres fiscaux pour un montant de 60 €

* Un document officiel avec photo permettant de justifier de l'identité du demandeur

(carte d'identité, passeport périmé, permis de conduire, permis de chasser, etc.)

*le cas échéant le passeport périmé

* Le formulaire de demande rempli et signé.

Validité : la durée de validité du passeport électronique délivré à un majeur est de 10 ans.

2- Pour les personnes Mineures

(Désormais les enfants ne pourront plus être inscrits sur le passeport des parents.)

* 2 photos d'identité récentes de format 3,5 x 4,5 cm identiques

*1 justificatif récent de domicile du représentant légal (en original)

* Timbres fiscaux pour un montant de 30 €

* le formulaire de demande rempli et signé par le représentant légal

Validité : 5 ans pour les mineurs (quelque soit l'âge)

Autres Cas : s'adresser à la Mairie pour plus d'information.